

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 29 juillet 2020

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Jean-Pierre BOMPARD	
Patrick DEZOBRY	
François GILLARD	
Michel HABIG	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Roland PEYLET	
Agnès POPELIN	
Marie-Françoise SEVRAIN	

Pouvoirs

Cécile GALLIEN

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h00 après s'être assurée que le quorum était atteint.

Elle fait valider le compte-rendu des séances du 1^{er}, 8 et 15 juillet 2020.

I. SAISINES (L.121-8, L.121-12 CE)

- **Projet de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée et leur raccordement électrique (DGEC et RTE) :**

Intervenants :

- DGEC, co-responsable du projet : Laurent MICHEL, directeur général, Nicolas CLAUSSET, Sous-directeur du système électrique et des énergies renouvelables, Daphné BORET-CAMGUILHEM, adjointe à la cheffe de bureau énergies marines renouvelables, Astrid LALOUETTE, stagiaire, Eglantine OLIVRY, stagiaire
- RTE, co-responsable du projet : Gro WAERAAS DE SAINT MARTIN, directrice de programme
- DREAL Occitanie : Frédéric AUTRIC, futur directeur de projet éolien flottant
- DIRM Méditerranée : Franck FREDEFON, chef de la mission de coordination des politiques de la mer et du littoral, François VIREVIALLE, chargé de mission planification spatiale maritime, mission de coordination des politiques de la mer et du littoral

Le directeur de la DGEC présente le périmètre et les caractéristiques du projet objet de la saisine : la DGEC saisit la CNDP pour la 3^e fois pour un projet de parcs éoliens *offshore* au titre de l'article L121-8-1 CE (procédure loi ESSOC), c'est-à-dire en amont de la publication de l'appel d'offre de l'Etat.

Un focus est fait sur les fermes pilotes déjà en cours de développement en mer Méditerranée. Un second focus est fait sur les enjeux et contraintes identifiées à l'issues des phases de concertations avec les parties prenantes.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- La place dans les débats avec les publics de la définition des caractéristiques des parcs (au-delà de la définition des mers),
- Les éléments de retours d'expériences de précédents projets ou de projets étrangers dont les publics pourront disposer pendant le débat,
- Les tensions existantes sur les territoires concernés,
- Les conditions de la confiance sur les démarches participatives portant sur ces types de projets et les garanties de mobilisation des publics,
- Le calendrier de la participation au regard des enjeux politiques, et notamment les élections régionales.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale décide qu'il y a lieu d'organiser un débat public dont elle définira le périmètre, les modalités et le calendrier. Elle désignera pour cela une commission particulière du débat public lors de la (ou des) prochaine(s) séance(s).

- **Projet d'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A46 Sud et du nœud de Manissieux (ASF/ Vinci) :**

Intervenants :

- DGITM : Jean SCHWANDER, adjoint du sous-directeur de la gestion et du contrôle du réseau autoroutier concédé
- ASF, Responsable du projet : Frédéric DEPAEPE, directeur de la Maîtrise d'Ouvrage ASF Est, Maud JOURDHEUIL, responsable Etudes et Prospective
- DREAL Auvergne Rhône-Alpes : Fabrice GRAVIER, chef du service Mobilité, Aménagement, Paysages, Olivier MURRU, Service Mobilité, Aménagement, Paysages, pôle Métropole lyonnaise

La DGITM présente dans un premier temps les rôles de chacun des acteurs compétents sur le projet objet de la saisine. ASF présente ensuite les fonctions actuelles de l'A46 Sud et quelques éléments de contexte.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- Les précisions nécessaires pour apprécier l'exigence légale d'une co-saisine de l'Etat,
- Le périmètre de la saisine,
- La prise en compte des résultats des précédents débats publics organisés par la CNDP sur le territoire de la région lyonnaise portant sur les enjeux de mobilité,
- Les informations à disposition du public sur les impacts environnementaux,
- Le calendrier prévisionnel de la procédure de participation du public.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale décide que la saisine est incomplète.

PROCÉDURES EN COURS

I. DÉBAT PUBLIC

- **Projet de Nouvelle Entrée Ouest de St-Denis de la Réunion (Ville de St-Denis, CINOR, Région Réunion) :**

Intervenant :

- Responsable du projet : Thomas KAVAJ, chef de service Région Réunion
- CNDP : Floran AUGAGNEUR, président de l'équipe du débat, vice-président de la CNDP

Suite à l'adoption du calendrier et de modalités du débat public à la précédente plénière, et à la validation du Dossier du Maître d'Ouvrage à la séance du 4 mars 2020, le responsable du projet présente les évolutions que le DMO a connu depuis. Ces évolutions sont issues des études complémentaires portant sur les hypothèses d'insertion routière "enterrées", et sur les coûts associés à ces scénarios.

Après délibération, la Commission nationale adopte le DMO ajusté proposé par le responsable du projet.

Pour rappel, le débat se déroulera du 15 septembre au 31 décembre 2020 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site du débat : <https://neo.debatpublic.fr/>

- **Projet éolien au large de Dunkerque et son raccordement électrique (EMD) :**

Intervenant : Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public.

La phase d'étude de contexte conduite par la commission particulière a permis d'identifier la nécessité d'une expertise complémentaire portant sur les conditions de réalisation des photomontages éoliens présentés par le maître d'ouvrage : quelles bases scientifiques ? quelle méthodologie ? quels biais possibles ? quelle comparaison des futures éoliennes à d'autres éléments de paysage existants ? Le cahier des charges de cette expertise doit intégrer les besoins des autres débats publics « éoliens ».

Après délibération, la Commission nationale valide la demande d'expertise de la Commission particulière du débat.

Pour rappel, le débat se déroulera du 14 septembre au 13 décembre 2020 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site du débat : <https://dunkerque-eolien.debatpublic.fr/>

II. CONCERTATIONS PREALABLES

- **Projet de passage à 2x2 voies de la RD751 entre Nantes et Pornic (Département Loire-Atlantique)**

Intervenants : Serge QUENTIN et Claude RENO, garants

Lors de la séance plénière du 4 mars 2020, la commission a validé le dossier de concertation, ainsi que les modalités d'information et de participation présentées par le maître d'ouvrage. Le calendrier validé devait durer du 6 avril au 15 mai 2020. En raison de la crise sanitaire, le Département a été dans l'obligation de reporter cette concertation préalable et d'adapter les modalités de participation.

Les garants présentent les adaptations proposées des modalités et du calendrier. Ils présentent les adaptations imposées par le contexte d'épidémie sanitaire, en particulier les exigences d'inscription pour participer aux réunions. Concernant les réunions publiques, dans la mesure où le nombre de places sera limité, un enregistrement audiovisuel et une retransmission en direct des échanges, à partir de la plateforme de concertation est prévue. Un chat en ligne, durant les réunions, permettra une participation à distance. Le fichier audiovisuel restera en ligne et pourra être visionné à tout moment en différé.

Par ailleurs, le contenu du dossier de concertation a été complété depuis le 4 mars, suite à la demande des élus locaux sur deux sujets. D'une part, l'information sur la section entre Port-Saint-Père et Le Pont Béranger a été complétée en précisant les zones d'activités projetées par Pornic agglomération Pays de Retz. D'autre part, un scénario supplémentaire a été ajouté à la concertation pour la section entre Pornic et Chaumes-en-Retz. Ce dernier s'appuie sur le tracé de la RD 67 entre Chaumes-en-Retz et Les Moutiers-en-Retz.

Les échanges entre Commissaires et intervenants ont porté sur :

- L'adaptation des modalités de participation dans le cas d'éventuels re-confinement dus à la crise sanitaire,
- Des précisions sur le périmètre de la concertation.

Après délibération en huis-clos, la Commission nationale adopte les modifications dans le dossier de concertation. La Commission nationale adopte également les modalités et le calendrier adaptés proposés par le maître d'ouvrage.

La concertation se déroulera du 21 septembre au 4 novembre 2020 et l'ensemble des modalités de participation sont à consulter sur le site de la concertation : <https://participer.loire-atlantique.fr/>

- **Projet de complexe touristique et de services « Studios Occitanie » sur le domaine de Bayssan (Studio Occitanie Méditerranée)**

Intervenants :

- Responsable du projet : Bruno GRANJA, président Studios Occitanie Méditerranée
- François TUTIAU, garant

La Commission nationale a décidé d'une concertation préalable au titre de l'article L.121-8 le 6 novembre 2019. M TUTIAU, garant sur cette mission a réalisé une étude de contexte détaillée en amont et travaillé avec le MO afin d'élaborer des modalités de concertation diversifiées.

Le responsable du projet rappelle rapidement le contexte du projet, présente le sommaire du dossier de concertation, l'option zéro et des scénarii alternatifs, ainsi que les modalités d'information et de participation envisagées, le calendrier et le périmètre (réunions publiques, ateliers participatifs focalisés sur les enjeux-clés, visites sur le site, site internet, débat mobile).

Les échanges entre Commissaires et responsable du projet ont porté sur la mise à disposition dans le cadre de la concertation de l'ensemble des études informant le public sur l'impact environnemental du projet.

La concertation se déroulera du 7 septembre au 14 octobre 2020.

Les échanges entre Commissaires et le garant ont porté sur :

- Les modalités du débat mobile prévu,
- Les informations à disposition du public sur les impacts environnementaux,

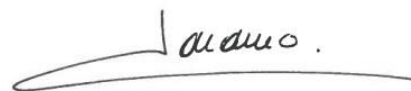
Après délibération en huis-clos, la Commission nationale estime que le dossier de concertation est suffisamment complet, sous réserve qu'il soit complété avec l'avis de la MRAe sur le PLU de Béziers recommandant que soit menée une évaluation cumulée de certains impacts environnementaux de ce projet avec ceux du projet « les Jardins de la méditerranée » ; et qu'il soit rendu plus intelligible, notamment en retravaillant la lisibilité des cartes, l'utilisation d'un vocabulaire plus parlant, la présentation des modalités de concertation, afin qu'elle s'adresse directement au grand public, mais aussi en ajoutant un glossaire et en explicitant mieux les retombées socio-économiques du projet sur le territoire. La Commission nationale estime en outre que les modalités de la participation sont à compléter et définit les modalités suivantes :

- la durée de la concertation doit être portée à huit semaines au minimum,
- parmi les trois ateliers proposés, celui concernant la nouvelle destination est annulé et remplacé par trois ateliers traitant respectivement :
 - o de l'opportunité des projets culturels pour le territoire,
 - o des impacts environnementaux, notamment ressource en eau et compensation de l'artificialisation des sols naturels,
 - o de la dimension économique du projet et de son exploitation.
- le dispositif de concertation doit intégrer des modalités de "débat mobile".

III. DIVERS

La présidente et le directeur présentent le budget réalisé fin juin.

Chantal JOUANNO



Acronymes utilisés :

ASF : Autoroutes Sud de France

DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

DGITM : Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer

DIRM : Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

DMO : Dossier du Maître d'Ouvrage

DREAL : Direction Générale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EMD : Energies Marines Dunkerque (consortium)

MO : Maître d'Ouvrage

RTE : Réseau de Transport d'Électricité